

*Remplacé par A.Gt 13-11-2000*

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française pris  
en application de l'article 8 du décret du 8 février 1999  
relatif aux fonctions et titres des membres du personnel  
enseignant des Hautes Ecoles organisées ou  
subventionnées par la Communauté française et de  
l'article 7bis du décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges  
et emplois des Hautes Ecoles organisées ou  
subventionnées par la Communauté française**

**A.Gt 23-06-1999**

**M.B. 18-08-1999**

***Modifications :***

**A.Gt 13-11-2000 - M.B. 30-11-2000  
D. 19-07-2021 - M.B. 30-08-2021**

**A.Gt 25-05-2007 - M.B. 11-07-2007**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, notamment l'article 8;

Vu les lois sur le Conseil d'Etat coordonnées le 12 janvier 1973, notamment l'article 3, § 1<sup>er</sup>, remplacé par la loi du 4 juillet 1989 et modifié par la loi du 4 août 1996;

Vu l'urgence;

Considérant le fait qu'il y a lieu pour les différents Pouvoirs Organisateurs de classer les candidatures à une désignation à titre temporaire dans une Haute Ecole en rapport avec les titres requis afin que les différentes autorités des Hautes Ecoles puissent décider en connaissance de cause;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 21 mai 1999;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 11 juin 1999;

Vu le protocole du 31 mai 1999 des comités de secteur IX et du Comité des Services publics provinciaux et locaux, 2e section;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 7 juin 1999,

Arrête :

*Modifié par A.Gt 13-11-2000 ; A.Gt 25-05-2007*

**Articles 1 à 5. - [...] Abrogés par D. 19-07-2021**

*Modifié par A.Gt 13-11-2000 ; D. 19-07-2021*

**Article 6. - § 1<sup>er</sup>. [...] Abrogé par D. 19-07-2021**

**§ 2.** La demande de valorisation de l'expérience utile est introduite au moyen des documents figurant aux annexes 1 et 2. *[Remplacé par D. 19-07-2021]*



**Articles 7 à 14. - [...] Abrogés par D. 19-07-2021**

**Article 15.** - Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté.



**Annexe 1**

Ministère de la Communauté française

Reconnaissance d'expérience utile (article 8 du décret du 8 février 1999)

Déclaration de services prestés par le soussigné dans une entreprise familiale  
ou d'activités exercées pour son propre compte

Le soussigné (nom, prénom): .....  
né à ....., le .....  
Déclare (avoir exercé / exercer) le métier de: .....  
Dans l'entreprise familiale, comme artiste, artisan, indépendant, du (date):....  
Au (date): .....  
A l'adresse suivante : .....  
(Eventuellement avec immatriculation au registre de commerce de:.....  
Sous le n°.: .....)

Comme preuve de son allégation, il fournit les documents suivants :

(1): .....  
.....  
.....

Fait à....., le .....

(Signature)

(1) Exemples :

Certificat d'inscription au registre du commerce, attestation de l'autorité communale, du contrôleur des contributions, précisant les dates de début et de cessation des activités.



Annexe 2

Ministère de la Communauté française

Reconnaissance d'expérience utile (article 8 du décret du 8 février 1999)

Attestation de services prestés soit dans un service ou un établissement public ou privé, soit dans un métier ou une profession, délivrée par l'employeur.

Le soussigné (nom, prénom): .....  
Grade.: .....  
à l'établissement (dénomination et adresse du siège du service, de la société, etc.):.....  
Numéro d'affiliation à l'O.N.S.S : .....  
agissant soit comme employeur, soit au nom ou avec l'autorisation de celui-ci, certifie que M.:.....  
(Nom, prénom de la personne qui sollicite l'attestation)  
Né à....., le .....  
Affilié à la caisse de pension (dénomination, adresse) .....  
Sous le n°. ....(preste) (à presté) sans interruption des services,  
En qualité de (grade ou fonction):.....  
Du..... au..... (date)  
Du..... au..... (date)  
Du..... au..... (date)  
Du..... au..... (date)  
Dans le(s) département(s):.....

(Exemple : machines-outils, entretien, vente, confection en série, cuisine, etc....) et qu'à ce(s) titre(s), il (donne) (à donné) entière satisfaction.

Le soussigné certifie sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

(signature)

A....., le .....

(Eventuellement, sceau de l'employeur).

Pour légalisation de la signature (1)

(1) Par le fonctionnaire délégué de la commune (sans quoi l'attestation ne pourra être prise en considération).



*Insérée par A.Gt 13-11-2000*

**Annexe 3**

Ministère de la Communauté française

Reconnaissance d'expérience utile  
(Article 7bis, § 3, 4 du décret du 25 juillet 1996)

Attestation de services accomplis dans une profession exercée dans les  
secteurs public ou privé.

Le soussigné (nom, prénom):.....  
Grade: .....  
à l'établissement (dénomination et adresse du siège du service, de la société,  
de l'institution, etc.): .....  
Numéro d'affiliation à l'O.N.S.S. : .....  
agissant soit comme employeur, soit au nom ou avec l'autorisation de celui-ci,  
certifie que M.....  
(Nom, prénom de la personne qui sollicite l'attestation)  
Né à....., le .....  
Affilié à la caisse de pension (dénomination, adresse): .....  
Sous le n° ..... (preste) (a presté) sans interruption des services,  
en qualité de (grade ou fonction): .....  
Du ..... au ..... (date)  
Du ..... au ..... (date)  
Du ..... au ..... (date)  
Du ..... au ..... (date)

Dans le(s) département(s):.....  
Et qu'à ce(s) titre(s), il (donne) (a donné) entière satisfaction.

Le soussigné certifie sur l'honneur que la présente déclaration est  
sincère et complète.

(Signature)

A....., le .....

(Eventuellement, sceau de l'employeur).

Pour légalisation de la signature (1)

---

Note

(1) Par le fonctionnaire délégué de la commune (sans quoi l'attestation ne  
pourra être prise en considération).

